

Cinquante et unième session de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique

Panel de discussion organisé par l'ACBF et la CEA sur le thème :

« Accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) : aller au-delà de la signature pour renforcer les capacités de mise en œuvre »

Résumé

L'accord sur la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) a été signé à Kigali, au Rwanda, le 21 mars 2018, dans le but de créer un marché unique, suivi de la libre circulation et d'une union monétaire unique.

L'on fonde beaucoup d'espoir sur cet accord. En effet, créer un marché continental unique pour les biens et services, avec la libre circulation des hommes d'affaires et des investissements, accélérerait non seulement la création de l'Union douanière continentale et de l'union douanière africaine mais assurerait également la compétitivité de l'Afrique dans l'économie mondiale.

Les données montrent que le commerce intra-africain reste faible, le rapport sur les *Perspectives économiques en Afrique 2017* indiquant une légère reprise des échanges entre les pays africains, qui passent de 10 pour cent en 1995 à environ 18 pour cent en 2015. Cela reste bien inférieur au potentiel africain, comparé aux autres régions du monde telles que la zone de libre-échange de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (24,2 % en 2013) et l'UE-28 (63 % en 2015). La Commission économique des Nations unies pour l'Afrique estime que la ZLECAf a le potentiel de stimuler le commerce intra-africain de 53 % en éliminant les droits à l'importation et les barrières non tarifaires. Cela pourrait créer un marché africain de plus de 1,2 milliard de personnes avec un produit intérieur brut (PIB) de 2,5 billions de dollars. Par conséquent, la création d'un marché continental unique pour les biens et services, avec la libre circulation des hommes d'affaires et des investissements, accélérerait non seulement la création de l'Union douanière continentale et de l'union douanière africaine mais assurerait également la compétitivité de l'Afrique dans l'économie mondiale.

Cependant, pour que l'Afrique tire pleinement parti de l'accord afin d'atteindre l'objectif de devenir un continent intégré, pacifique et prospère d'ici à 2063, beaucoup de chemin reste à parcourir. La signature de l'accord n'établit pas encore la zone de libre-échange continentale africaine. Elle fonctionnera comme un parapluie auquel les protocoles et les annexes seront ajoutés. Une fois que tous les documents auront été conclus et ratifiés par 22 États, la zone de libre-échange existera officiellement. Les négociations se poursuivront en 2018 avec la phase II, y compris la politique de la concurrence, l'investissement et les droits de propriété intellectuelle. Un projet doit être soumis à l'Assemblée de l'UA de janvier 2020. En tant qu'agence spécialisée de l'Union africaine pour le renforcement des capacités, la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) est particulièrement préoccupée par le fait que l'accord pourrait suivre plusieurs autres qui n'ont pas été ratifiés par un grand nombre de pays, ou 'ont pas été mis en œuvre avec succès, ceci dû au manque de capacités de mise en œuvre aux niveaux national, régional et continental.¹

À cet égard, la Fondation organisera une table ronde de haut niveau qui se concentrera sur les impératifs de capacités pour la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine

¹ Cf. ACBF (2015). Un ésumé des Traités, Conventions t Accords de l'OUA-UA de 1963 à 2014. ACBF, Harare, Zimbabwe: <http://elibrary.acbfpact.org/>

(ZLECAf) et la nécessité d'un programme de renforcement des capacités coordonné pour sa mise en œuvre.

Objectif

L'objectif principal de l'événement de haut niveau est de comprendre les impératifs de capacités pour la ratification et la mise en œuvre de la ZLECAf, de manière à tirer pleinement parti des opportunités offertes par l'accord aux pays africains et au secteur privé local. L'événement fournira des informations factuelles aux décideurs politiques et autres parties prenantes sur la manière de mettre en œuvre la ZLECAf.

Résultats attendus

- Opportunités et défis autour de la ZLECAf clairement identifiés ;
- Une évaluation solide des impératifs de capacité pour la ratification et la mise en œuvre de la ZLECAf ;
- Une compréhension commune de l'ensemble concret d'options de renforcement des capacités et de recommandations dans la mise en œuvre de la ZLECAf ;
- Engagement et partenariat pour l'élaboration d'un programme de renforcement des capacités coordonné pour soutenir la mise en œuvre de la ZLECAf

Audience cible

- Cadres des ministères des finances, de la planification économique et de l'industrie
- Planificateurs nationaux et régionaux
- Investisseurs
- Société civile et secteur privé

Lieu, date et heure :

- Addis Ababa, United Nations Conference Centre (UNCC), *Conference Room 6*
- *13 mai 2018 de 14h00 à 15h30*

Pour toute information, contacter

- Dr Robert Nantchouang, Expert senior en gestion des connaissances, ACBF.
Courriel : r.nantchouang@acbf-pact.org